

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10/11/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Sylvie COUPÉ, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS
Date d'affichage : 10/11/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 10	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

N°109/2023

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SDE 35

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'électrification départemental.

Je souligne que les observations portées à la délibération du 15 décembre 2022, n'ont pas été prises en compte.

Néanmoins, il présente le rapport annuel pour 2022, il comprend :

- La présentation des commissions thématiques
- Les faits marquants 2022
- Les différentes missions : réduire les consommations énergétiques, améliorer l'efficacité énergétique, développer la relation aux usagers, mutualiser les moyens et les expériences, assurer le contrôle de la concession et le développement des moyens généraux.

Monsieur le Maire rappelle que les marchés concernant la fourniture des appareils d'éclairage sont de trop courte durée. En effet, cette situation ne permet pas aux élus de garder le même modèle pendant tout le mandat.

De plus, il est constaté des coupures régulières de l'alimentation électrique. Les élus demandent que le Syndicat se charge d'améliorer le réseau électrique alimentant la commune dans les plus brefs délais.

De plus, Monsieur le Maire informe qu'une installation de bornes électriques pour les voitures électriques était prévue pour juin 2023. Mais elle est encore reportée. Nous espérons pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport du SDE 35 en tenant compte des observations
- **DE POUVOIR CONSERVER** dans la mesure du possible, le même modèle d'appareil d'éclairage pendant la durée du mandat

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 035-213501380-20231116-D_109_2023-DECS

- **DE DEMANDER** l'amélioration de distribution de l'électricité qui impactent nos habitants, nos entreprises et nos services

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

